

Loi immigration : peut-on vraiment maîtriser les flux migratoires ?

Par Nathalie Birchem, le 6/11/2023 à 06h18

Alors que le projet de loi du gouvernement se donne comme objectif principal de contrôler l'immigration, la droite, qui promeut son propre texte, estime qu'il sera sans effet sur les flux migratoires. Mais, au fond, l'immigration peut-elle vraiment évoluer en fonction des mesures décidées par le politique ?



C'est au moins la vingtième loi en quarante ans. Depuis le milieu des années 1980, invariablement, il n'est guère de gouvernement, de droite ou de gauche, qui n'ait affiché la volonté de maîtriser l'immigration. Et, effectivement, au fil des ans, la législation n'a cessé, à quelques exceptions près, de se durcir. Mais avec quels résultats ?

Immigration : le casse-tête politique du gouvernement

En un siècle, la part des immigrés vivant en France est passée de moins d'un sur vingt en 1921 à plus d'un sur dix en 2021. Et le phénomène n'a fait qu'accélérer ces dernières années, avec quelques oscillations. Entre 2011 et 2019, selon l'Insee, le nombre d'étrangers entrés légalement sur le territoire a augmenté de 27 %. Et, après la parenthèse du Covid, il a à nouveau fortement accéléré. Et c'est sans compter sur les personnes qui entrent illégalement sur le territoire. Alors qu'on ne comptait en 2003 que 180 000 bénéficiaires de l'aide médicale d'État, qui permet aux sans-papiers de se soigner, ils ont dépassé les 400 000 en 2022.

L'immigration internationale, « un mouvement de fond »

Alors est-ce à dire que rien ne peut endiguer cette progression ? « *L'immigration internationale est un mouvement de fond*, estime Catherine Wihtol de Wenden, directrice émérite de recherche au CNRS. *Il s'explique par la multitude de conflits et de catastrophes qui produisent des réfugiés en permanence, et ce phénomène va encore s'accroître avec les crises environnementales à venir. Il est aussi favorisé par l'âge moyen des pays d'émigration, qui est par exemple de 19 ans en Afrique subsaharienne. Cela multiplie le nombre de jeunes qui veulent réaliser leur projet de vie et qui, de plus en plus, imaginent pouvoir le faire ailleurs que dans leur pays. En effet, l'émergence d'Internet fait apparaître au grand jour les inégalités économiques, politiques, sociales et sanitaires entre pays riches et pauvres.* »

Il faut donc comprendre que l'augmentation de l'immigration en France s'insère dans un phénomène mondial. « *Alors qu'on avait 120 millions de migrants internationaux au début du XXe siècle, on en a 287 millions aujourd'hui* », reprend la chercheuse. Face à ce mouvement de fond, « *on ne peut agir qu'à la marge* », affirme-t-elle.

« *On peut penser que l'immigration est un impondérable sur lequel on ne peut pas peser, mais on peut aussi regarder les choses autrement*, estime de son côté Didier Leschi, directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii). *Dans les faits, il y a des titres de séjour que l'on peut accorder ou refuser. On a notamment la main sur l'immigration étudiante et économique. Quant à l'immigration de droit, humanitaire et familiale, on peut plus ou moins ouvrir les tuyaux. Or la France a été, ces quarante années, beaucoup moins restrictive en termes de critères pour le regroupement familial que beaucoup d'autres pays européens.* »

En quinze ans, l'immigration étudiante en hausse de 88 %

Pourtant, il est frappant de voir que les deux motifs d'admission qu'il serait aisé de maîtriser ont augmenté fortement. Ainsi, selon l'Insee, depuis 2007, l'immigration étudiante a crû de 88 %, tandis que l'immigration économique a triplé, au fur et à mesure que la France a souhaité attirer des étrangers qualifiés. À l'inverse, on remarque que l'immigration dite de droit, qui résulte du respect de la convention de Genève sur l'asile et du droit à la vie privée et familiale, a moins progressé. Si l'admission humanitaire a quasiment doublé, l'immigration familiale est, elle, en stagnation. Enfin, on peut constater que le Royaume-Uni, qui est allé très loin dans les mesures restrictives, a connu en 2022 une immigration nette record.

Tunisie : à Sfax, toute une industrie au service du départ des migrants vers l'Europe

« On entend beaucoup dans le débat politique l'idée qu'on ne peut rien faire, ni nationalement ni au niveau européen, mais c'est faux », avance de son côté Mathilde Tchounikine, chargée de mission au think tank Fondapol, marqué à droite, et coautrice d'une note intitulée « Immigration : comment font les États européens ». Au-delà des pays qui endiguent brutalement l'immigration et de ceux qui prennent des libertés avec le droit, « nous sommes allés voir comment font les autres États de droit en Europe et nous avons constaté que la régulation fonctionne », reprend-elle.

Le modèle danois basé sur la dissuasion

Le Danemark est le pays qui est allé le plus loin dans cette politique restrictive, lancée il y a vingt ans par un gouvernement de droite mais reprise depuis par les sociaux-démocrates. Droit au séjour, conditions d'intégration par la langue et le travail, asile... Absolument tout a été durci. Avec des résultats spectaculaires, puisque entre 2014 et 2019 le nombre total de migrants a baissé de 14 % et celui des demandeurs d'asile de 82 %.

« Le Danemark a clairement joué sur la dissuasion, explique Mathilde Tchounikine. Pendant la crise migratoire, le gouvernement a acheté des pages de publicité dans les journaux libanais pour détailler la réduction des aides sociales pour les immigrés. Un an plus tard, la "Jewellery Law" a permis de confisquer les biens des demandeurs d'asile pour couvrir leurs frais. Et il y a ce projet, non mis en œuvre, d'envoyer les demandeurs d'asile faire leur demande au Rwanda. »

Immigration : l'aide médicale de l'État à nouveau en chantier

Mais, au-delà du Danemark, qui a négocié avec Bruxelles des clauses qui lui permettent de s'affranchir de nombreuses règles européennes, « *beaucoup de pays ont des règles plus dures qu'en France* », reprend Mathilde Tchounikine, qui détaille : « *Par exemple, en France, un étranger qui accède au séjour doit signer un contrat d'intégration républicaine, qui comprend des cours de langue qui visent le niveau A1, le plus faible, sans que l'échec soit rédhibitoire, et quatre jours d'initiation aux valeurs de la République. En Allemagne, le niveau exigé est A2 ou B1, en Autriche, c'est A2, en Finlande et aux Pays-Bas c'est B1. En Espagne et en Allemagne, il y a un test de compréhension des valeurs du pays.* »

« **Un flux d'immigration plus faible que nos voisins européens** »

« *La France est aussi le seul pays au monde qui a un titre de séjour pour étranger malade* », ajoute-t-elle, poursuivant : « *En ce qui concerne le regroupement familial, quelqu'un qui veut faire venir sa famille avec deux ou trois enfants ne doit justifier que de 1 353 € de revenu mensuel en France. En Autriche, c'est 1 752 € pour un couple plus 171 € par enfant.* »

Mais ces différences, bien réelles dans la vie quotidienne des étrangers, sont-elles opérantes pour la maîtrise des flux migratoires ? « *Il est peu vraisemblable qu'une personne qui quitte son pays se livre à une analyse comparative des droits sociaux des pays européens*, réagit Matthieu Tardis, codirecteur de Synergies migrations. *D'ailleurs, si on se compare aux autres pays européens, on constate plutôt que, en dépit de ces conditions sociales jugées meilleures, on a des flux d'immigration plus faibles que nos voisins.* »

Ian Brossat : « Entre les marchands de sommeil et leurs victimes sans papiers, la peur doit changer de camp »

Alors que, dans les années 2000, la France était un des principaux pays d'immigration, avec 10,6 % de sa population née à l'étranger, désormais cette part (12,8 % en 2021) place la France derrière la Suède (19,7 %), l'Allemagne (18,2 %), ou encore l'Espagne (15,2 %). Reste à voir si **le débat politique qui s'ouvre au Sénat ce lundi 6 novembre** saura refléter la complexité du sujet.

Nathalie Birchem